

« Préserver le foncier agricole Au travers du PAT »

-26 avril 2019-



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Deux thématiques

1. La préservation du foncier

- quantitative: orientation dans les documents d'urbanisme et de planification, veille sur les projets, principe Eviter-Réduire-Compenser à généraliser
- qualitative: police de l'urbanisme, procédures de ZAP ou de PAEN

2. La mobilisation du foncier agricole: projets FEADER, conventions CIF et CAR avec la SAFER, Volet animation foncière des ZAP et PAEN

Préservation quantitative du foncier

- ◆ La mise en œuvre du PAT nécessite de préserver le plus de foncier agricole possible pour développer le bio et le zéro résidu, pour développer l'emploi agricole, pour permettre un approvisionnement local en fruits et légumes
- ◆ La préservation du foncier agricole doit être une priorité des documents de planification et doit être une composante du contenu des projets
- ◆ L'application du principe ERC doit être systématique

Préservation qualitative du foncier agricole

- ◆ Maintenir l'intégrité des zones agricoles, c'est mettre en œuvre une police de l'urbanisme efficace, c'est éviter le mitage et la spéculation foncière: nécessaire stabilité des zonages, refus des activités autres qu'agricoles (parc photovoltaïque), intervention foncière possible de la collectivité grâce aux CIF conventions d'intervention foncière avec la SAFER
- ◆ Mettre en place des procédures de préservation du foncier à long terme: la ZAP (Zone Agricole Protégée) ou le PAEN (périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains)

La police de l'urbanisme

- ◆ **Le Maire a pouvoir de police en matière d'urbanisme** pour éviter les aménagements illégaux et de ce fait contenir la pression foncière.
- ◆ **Agir vite:** veille exercée sur la zone agricole par la police municipale, les élus ou les agriculteurs (nécessité de les sensibiliser), intervenir dès l'installation d'un chantier, d'un terrassement, de coupe d'arbres ou de raccordements aux réseaux.
- ◆ **Pour être efficace il faut agir vite, agir systématiquement et le faire savoir (besoin de formation des élus et techniciens)**

La Mobilisation du foncier agricole

- ◆ Plusieurs étapes: mobilisation des agriculteurs locaux, recensement des friches, rencontre des propriétaires pour les inciter à vendre leurs terres ou à les mettre en location, remise en culture des friches
- ◆ En s'appuyant sur un conventionnement avec la SAFER CIF Convention d'intervention foncière et CAR Convention d'Aménagement Rural, en mobilisant des fonds FEADER ou dans le cadre des volets d'animation des ZAP et PAEN